



**PRÉFECTURE
DE SAINT-BARTHÉLEMY
ET SAINT-MARTIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ

Météo / Tempête tropicale Philippe/ CP n°1 – vigilances jaune multi-paramètres

Saint-Martin, 02/10/2023

Ce lundi 2 octobre 2023, la tempête tropicale Philippe est située à environ 80 km de la Désirade et se déplace vers l'ouest-nord-ouest. Philippe devrait maintenir son déplacement dans cette direction au cours des prochains jours et rencontrer des conditions météorologiques favorables à son développement en s'éloignant vers le nord.

Les modèles numériques prévoient un passage de la tempête à environ 100 km au nord-est des Îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin entre le mardi 3 et le mercredi 4 octobre 2023.

D'après ces prévisions, de fortes précipitations sont attendues (40 à 50 mm en 3 heures voir plus si caractère orageux). Les premières pluies marquées sont attendues dans la nuit et deviendront plus fréquentes mardi. La journée de mercredi devrait connaître la plus forte intensité. La mer sera agitée et se caractérisera principalement par une mer du vent de secteur ouest avec des périodes de 10 secondes sur des hauteurs de 3 mètres. Concernant le vent, celui-ci devrait rester modéré avec des valeurs attendues autour de 30 à 40 km/h de secteur sud-ouest.

Au regard de ces prévisions le passage en vigilance jaune est décidé à partir de ce lundi 2 octobre 2023 à 12h00 pour les paramètres suivants : vagues – submersions, fortes pluies, orages et vents violents.

À partir de ce midi, informez-vous de la situation météorologique et soyez particulièrement prudents :

– si vous devez pratiquer des sports à risque en extérieur,

- si vos activités de plein air sont situées dans une zone exposée, sur terre comme en mer aussi,
- si vous devez circuler dans des zones inondables (franchissement de gués, ravines ou de passages bas encaissés en bas de mornes notamment),
- en cas d'orage : évitez l'utilisation des téléphones et des appareils électriques. Ne vous abritez pas tout près de pylônes ou poteaux.
- si vous devez pratiquer des sports à risque en extérieur,
- si vos activités de plein air sont situées dans une zone exposée, sur terre, notamment près des sommets en montagne, près des falaises, comme en mer bien entendu.
- si vous devez pratiquer des sports à risque en bordure de mer
- si vos activités de plein air sont situées dans une zone exposée, près des plages, mais aussi et surtout en mer bien entendu.

Les services de la Préfecture sont en relation régulière avec Météo France et communiqueront les informations, et consignes de comportement selon l'évolution du phénomène.